



CAMPING ATLANTIQUE PARC***

17570 LA PALMYRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

- 1- La location est personnelle. Le preneur s'interdit de sous louer ou de céder la location à un tiers.
- 2- Le preneur s'engage à respecter scrupuleusement le règlement intérieur du camping affiché à l'entrée et dans les mobil home. Il respectera les plantations, évitera de gêner ses voisins avec des appareils fortement sonores et cessera tout bruit de 22h à 7h. Le non respect de ce règlement après avertissement entraînera l'expulsion sans remboursement du séjour.
- 3- La location ne devient effective qu'avec notre accord, et après réception d'un versement d'un acompte de 30% du montant total du séjour. Le solde de 70% devra être versé au plus tard 4 semaines avant votre arrivée. Vos règlements (acompte et solde) vous seront confirmés par courrier dès réception.
- 4- En cas d'annulation, vous devez nous faire parvenir une lettre avec accusé de réception. Si l'annulation a lieu dans les 60 jours avant la date du séjour, 30% du montant versé sera retenue. Si elle a lieu entre 60 et 30 jours avant votre arrivée, 50% du montant versé sera retenue. Si elle a lieu dans les 30 jours qui précèdent votre arrivée, la totalité de la somme versée sera conservée. Toutefois si, avant votre départ et sur présentation d'un justificatif, l'un des éléments suivants survient :
 - maladie grave ou accident grave, ou décès atteignant vous-même ou votre conjoint ou concubin déclaré, l'un de vos ascendants ou descendants, gendres ou belles-filles, frère, sœur, beau-frère ou belle-sœur
 - dommages matériels importants atteignant vos biens propres
 - licenciement économique
 - accident ou vol total de votre véhicule survenant sur le trajet pour vous rendre sur le lieu de séjour
 - obtention après la date de réservation, d'un contrat à durée indéterminée pour une personne inscrite à l'ANPE depuis plus d'un anvous serez remboursés de 80% des sommes versées.
Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, qu'elle qu'en soit la cause.
- 5- Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
- 6- Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, ceci afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location s'il restait sans nouvelles 24h après la date d'arrivée prévue. Aucune réduction ne sera accordée dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. Tout séjour commencé est dû.
- 7- A votre arrivée, vous devez contrôler l'inventaire du bien loué et nous informer de toute anomalie constatée dans les 24h (inventaire ou détérioration du bien loué). Passé ce délai, il ne pourra plus en être tenu compte.
- 8- A votre arrivée, un dépôt de garantie de 300 euros sera exigé ainsi qu'une caution de 80 euros pour le ménage. Ils vous seront restitués par courrier postal dans les quinze jours qui suivront votre départ, sous déduction de la valeur des objets détériorés ou manquants et éventuellement de la remise en état du bien loué.
- 9- Le nettoyage du bien loué est à la charge du locataire. En fin de séjour le bien loué doit être restitué en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, la somme de 80 euros sera retenue.

BONNES VACANCES SARL – 6 LD Notre Dame des Champs – 79130 NEUVY-BOUIN

Tél : 06.70.34.85.20. – Fax : 05.49.65.54.25.

Site <http://www.bonnes-vacances-sarl.com>

E-mail : contact@bonnes-vacances-sarl.com

(SIRET: 489 380 832 000 27 / SIREN : 489 380 832 / CODE APE : 7739Z / RCS : 489 380 832 / N° TVA INTRACOM : FR75489380832)